

une mention du titre qui figure dans le bill avant l'article 11? Modifions non seulement le libellé du bill mais aussi le titre qui précède l'article 11. Ce serait possible, à mon avis, si nous modifions l'amendement pour qu'il commence ainsi: «Que le titre précédant l'article 11 soit modifié et se lise ainsi: «Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration», et que ce nom soit utilisé dans les articles qui suivent.» Je crois que cela peut se faire du consentement unanime ou par la présentation d'un sous-amendement par un député.

L'hon. M. Bell: Je prétends qu'on ne peut le faire que du consentement unanime, et nous serons certainement très heureux, de ce côté-ci, de l'accorder. Si le ministre n'avait pas proposé cet amendement, mon parti l'aurait fait, car il en avait l'intention. Le député d'Hamilton-Ouest doit être félicité, je crois, et j'aurais aimé que le gouvernement lui donne l'occasion de présenter l'amendement. Il était de ceux qui en avaient conçu l'idée. J'espère que l'insertion des mots «et de l'Immigration» dans le titre du ministère signifiera plus qu'un hommage rendu à l'immigration. J'espère donc que ce ministère se consacrera particulièrement et clairement à favoriser l'immigration et à établir à cet égard une politique appropriée. J'espère que le ministre renoncera à chercher des échappatoires, comme il l'a fait depuis décembre dernier en couvant jalousement le Livre blanc depuis longtemps annoncé.

[Français]

M. Caron: Monsieur le président, quand le ministre a proposé son amendement, je me demandais s'il était nécessaire de faire cela parce que dans le bill, comme il est préparé, le ministre est amovible. On pouvait le prendre d'un ministère et le placer dans un autre, sans être obligé de changer toute la loi. De cette façon-là, il faudra changer la loi si on veut enlever une partie du ministère pour la transférer au sein du ministère du Travail ou d'un autre ministère. Je crois que c'est inutile.

Si le député de Carleton (M. Bell) a dit qu'il était pour proposer cet amendement, c'est une preuve que nous sommes dans l'erreur de le proposer. Je dis que, foncièrement, je ne le crois pas nécessaire.

Je ne m'opposerai pas davantage. Je ne comprends pas pourquoi on veut faire un changement qui n'est pas absolument nécessaire et qui pouvait fort bien s'effectuer sans qu'on propose d'amendement, puisque le ministre est amovible et pouvait facilement passer d'un département à un autre, sans qu'on change la loi, à la Chambre.

[M. Knowles.]

[Traduction]

M. le président suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à l'adoption de l'amendement?

M. Knowles: Oui, pourvu qu'on y mentionne le titre au-dessus de l'article 11.

M. le président suppléant: Oui, et nous savons gré au député de Winnipeg-Nord-Centre du nouveau titre et de son insertion dans les articles et paragraphes qui suivent.

M. Knowles: Dans les deux langues.

L'hon. M. Bell: Avant qu'on adopte l'article 11, puis-je demander au ministre s'il a songé au problème qui lui a été exposé au sujet de l'organisme désigné sous le nom de *Manpower Services Limited*? Bon nombre de députés, je crois, ont reçu des messages de cet organisme privé établi depuis longtemps. Je comprends que l'intérêt national doit primer en toutes choses, mais il me semble que nous ne devrions pas prendre possession subitement d'un nom de vieille date et, sauf erreur, de renommée internationale. Avant d'aller plus loin, j'aimerais que le ministre nous dise un mot à ce sujet; il y aura peut-être lieu d'approfondir la question si ses observations ne sont pas satisfaisantes.

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, nous avons, bien entendu, songé à cet aspect de la question. Ce n'est pas dans notre intérêt de créer inutilement de la confusion, et j'espère que nous trouverons une appellation nous permettant d'éviter cet ennui et de respecter en l'occurrence les droits des Canadiens intéressés.

M. Nielsen: Le ministre recommandera-t-il également au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales de proposer un autre nom pour la ville d'Edmonton?

(L'amendement est adopté.)

● (9.30 p.m.)

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, il y a un point sur lequel le ministre...

M. le président: L'honorable député traite-t-il de l'article 11 ou de l'article 12?

M. Grégoire: Relativement à l'article 11, monsieur le président.

M. le président: L'honorable député a encore quelque chose à dire relativement à l'article 11?

Alors, l'article 11 n'est pas adopté.

M. Grégoire: Monsieur le président, j'ai cru comprendre que c'était l'amendement